



Ecole maternelle Torcati



Ecole maternelle Wallon

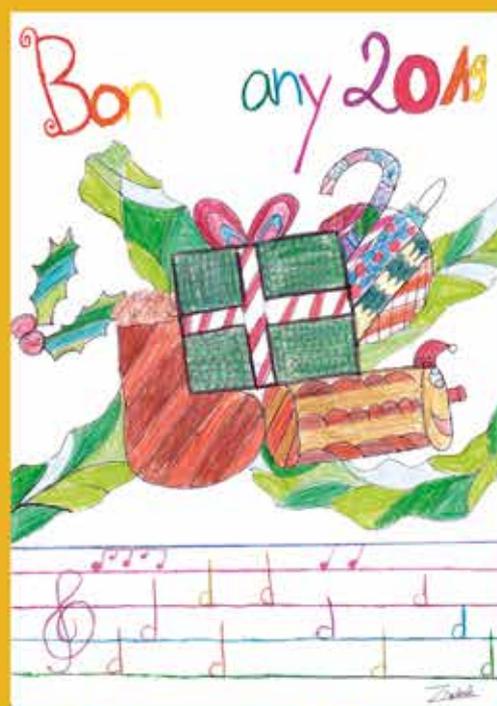
Bulletin Municipal

Ille sur Têt

en pays catalan



Ecole élémentaire (CE) Langevin - Curie



Ecole élémentaire (CM) Pasteur

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p 2	ZAC la Caseta en double page centrale	p 14
Administration générale	p 3	Urbanisme	p 16
Affaires sociales	p 6	Réalisations et Projets	p 17
Vie culturelle et patrimoine	p 6	Affaires scolaires	p 20
Agriculture	p 8	Discours des voeux du Maire	p 22
Environnement, développement durable	p 9	Etat Civil	p 26
Animations	p 13		



La lettre du Maire

Chers concitoyens, chers amis,

L'année 2018 s'est achevée par des mouvements de revendications sociales d'une ampleur inédite, les inégalités ne cessant de se creuser entre ceux qui possèdent et ceux qui n'ont que leur travail pour vivre, tant est qu'ils en aient, ou leur retraite.

Que souhaiter pour 2019 ? Une réduction des inégalités, avec des combats primordiaux à mener, non seulement contre la pauvreté grandissante, mais aussi contre les dérèglements climatiques qui impriment déjà à la planète leurs conséquences désastreuses.

Réussir la transition écologique est devenu l'enjeu des prochaines années, et certains économistes, conscients qu'elle ne peut être financée par la seule taxe carbone et par les classes populaires, proposent des solutions liées à un sursaut de

justice sociale : « *L'Europe doit renaître avec un traité qui met la finance au service du climat et de l'emploi.* »

Plus modestement, à notre niveau, le début de l'année est le moment de faire le point sur les décisions du conseil municipal, qui restent dans le droit fil des orientations définies par notre équipe pour ce mandat.

Afin de lutter contre les inégalités et d'offrir au plus grand nombre de nos concitoyens un habitat digne, la municipalité a lancé un combat sans pitié contre ceux qui s'enrichissent en toute impunité de la misère des autres, communément appelés « marchands de sommeil », et pour cela, a mis en place de nombreux outils dont les permis de louer et de diviser.

Toujours dans le domaine du logement, la ZAC de la Caseta, propose enfin à la vente de nombreuses parcelles viabilisées.

En outre, vous le constatez, notre commune continue à se transformer : la Casa Sampsó, qui doit accueillir la future mairie continue à s'embellir, la salle Pons démolie, va laisser place au nouvel immeuble de la police municipale, les travaux du nouveau Centre Technique démarreront

au cours du premier semestre, l'accueil des orgues est en cours de rénovation, enfin le CCAS a ouvert cet automne ses bureaux sur la place de la République.

Deux projets importants vont voir le jour cette année. Le premier, concerne le lancement d'un vaste programme quinquennal (2019 / 2023) de réfection de voirie et réseaux sur l'ensemble de la commune, pour un investissement de près de 2,5M€. Le second projet, attendu je le sais depuis fort longtemps, concerne la réfection et la mise en sécurité des rues d'Aristée, et JB Moynier.

Même si les aides de l'Etat aux collectivités se raréfient, grâce à une gestion serrée des finances communales, nous avançons à notre rythme pour rendre notre ville plus attractive. Cela marche, cela bouge, vous pouvez vous en apercevoir chaque jour.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2019, résolument tournée vers un avenir meilleur !

Bonne lecture.
Votre Maire, Willy Burghoffer

Infos Mairie :

Directeur de la publication : Willy Burghoffer
Conception, impression : Imprimerie du Mas
Rédaction, photographies : Mairie d'Ille sur Tet,
Olivier Alvarado, écoles.
Mois de parution : Février 2019
Distribution : La Poste
Dépôt légal : 23/01/2001
Adresse : Mairie d'Ille sur Tet, place de la Résistance,
66130 Ille sur Tet.
Téléphone : 04 68 84 73 12
Mail : mairie@ille-sur-tet.com

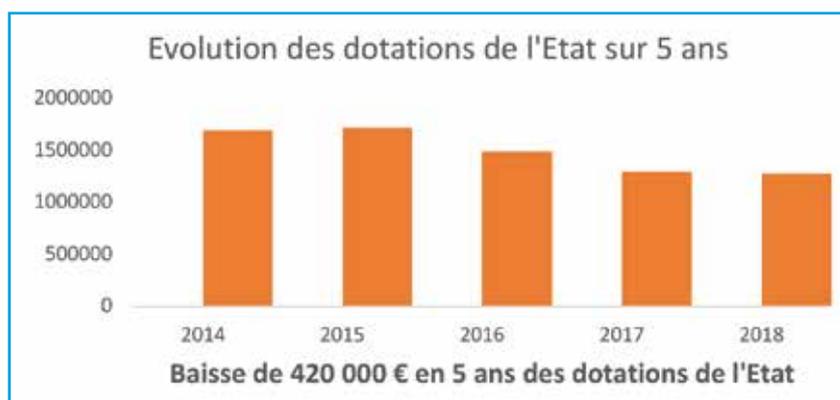
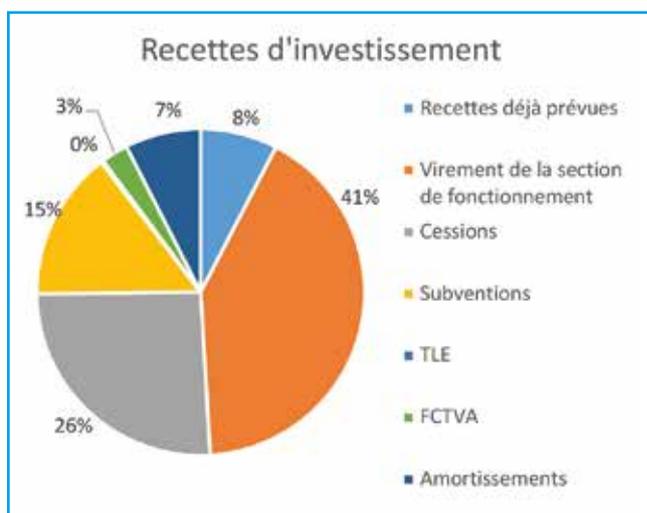
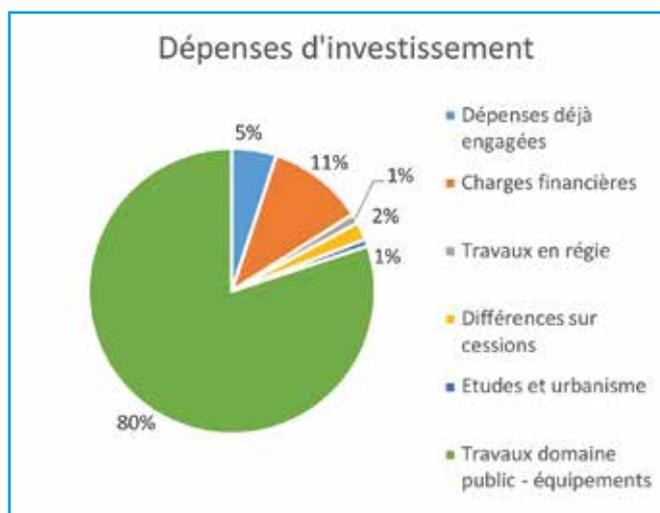
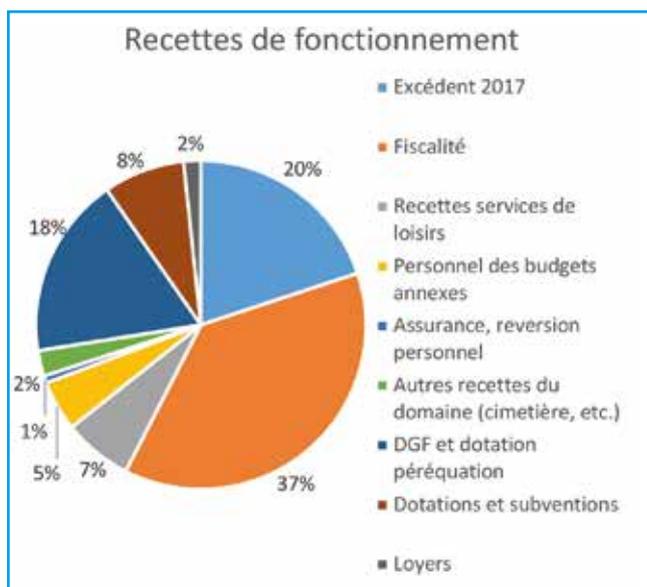
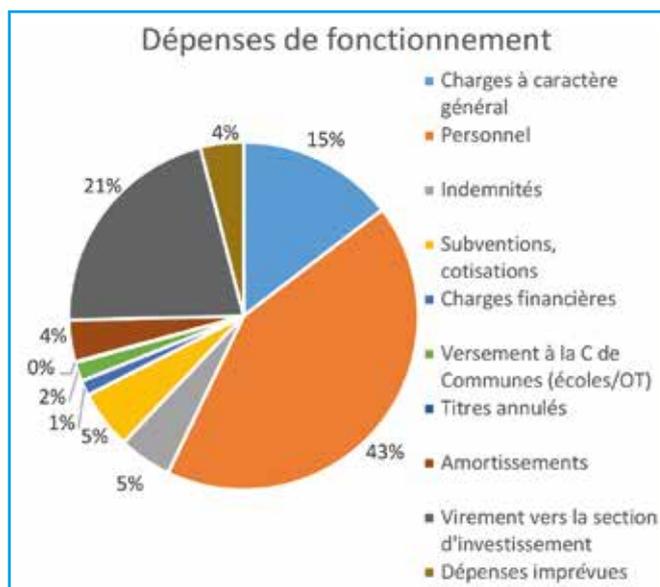


Administration générale

LE BUDGET DE LA COMMUNE

La commune compte en 2018 quatre budgets (principal, eau, assainissement et camping), pour un montant global de : **8 303 228 € en fonctionnement**
2 700 683 € en investissement, soit un total de 11 003 911 €

Le budget principal, de **8 813 000 €**, est décomposé comme suit :



Impôts locaux

Pas d'augmentation en 2019

L'eau et l'assainissement

Pas d'augmentation en 2019

LA TAXE GEMAPI

(GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Depuis le 1er janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations est déléguée aux intercommunalités.

Cette nouvelle compétence, dite GEMAPI, n'est ni plus ni moins qu'un transfert par l'Etat de ses responsabilités historiques dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dont il n'a toutefois pas transféré les produits existants.

Au vu des derniers événements climatiques, on sait toute l'importance d'une telle politique. Il appartient donc à nouveau aux collectivités locales d'assumer cette responsabilité particulièrement importante. Elles doivent désormais mettre en place une taxe facultative pour couvrir leurs dépenses liées à la gestion des cours d'eau et des risques de crue : la taxe GEMAPI.

Qu'est-ce que cette taxe ? Pourquoi ?

C'est une taxe locale créée pour permettre la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations de notre territoire.

Quelles sont les missions GEMAPI ?

Depuis le 1er janvier 2018, les **intercommunalités** doivent assurer 4 missions :

1. L'aménagement de bassins hydrographiques,
2. L'entretien et aménagement des cours d'eau, lacs, plans d'eau ou canaux y compris leur accès, en cas de carence des propriétaires riverains (article L211-7-1 du code de l'environnement). Rappelons que les propriétaires des cours d'eau et plans d'eau non domaniaux restent responsables de l'entretien et de la gestion de leurs biens... même s'ils paient une taxe Gemapi.
3. La défense contre les inondations et la mer (notamment entretien et restauration des digues).
4. La protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques, zones humides et formations boisées riveraines.

Qui doit la payer ?

Au sein des Communautés de Communes concernées, toutes les personnes physiques et morales assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties et non-bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises seront redevables de la taxe GEMAPI. Aucune distinction ne sera faite entre riverains de cours d'eau, d'une zone inondable, du littoral ou non. La localisation du contribuable au sein de la commune ne sera pas un facteur déterminant pour le montant de la taxe.

Qui est exonéré ?

Les organismes d'habitations à loyer modéré, les sociétés d'économie mixte et les redevables au nom

desquels une cotisation de taxe d'habitation est établie au titre de ces locaux devraient être exonérés.

Combien ça coûte ?

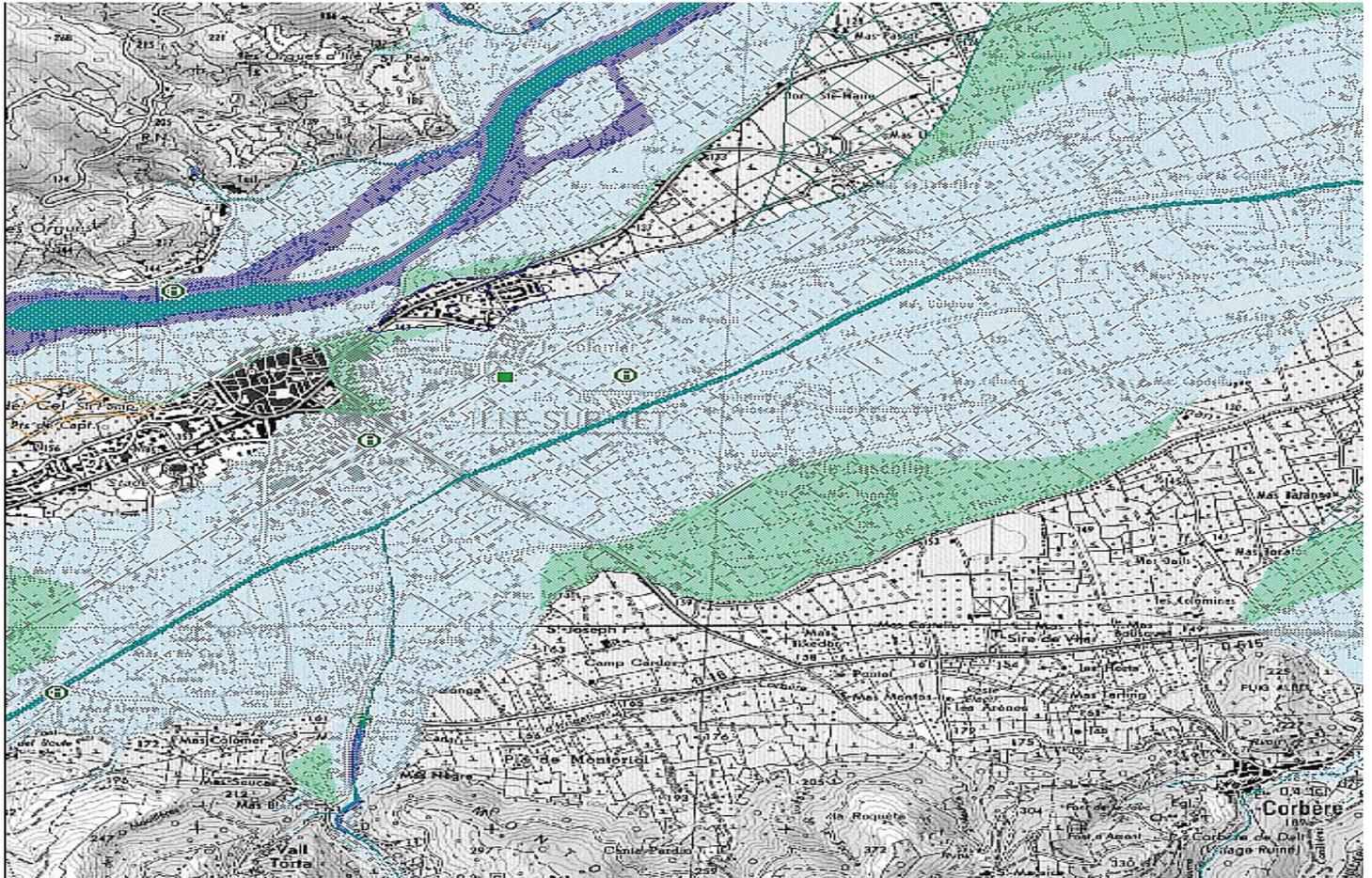
Le montant de la taxe est calculé tous les ans en fonction des besoins du budget annexe GEMAPI de la Communauté des Communes Roussillon Conflent. Pour 2019, c'est 250 000 € qui ont été inscrits et cette somme, divisée par le nombre de foyers fiscaux, déterminera le montant de la taxe.

Toutefois, la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a fixé un montant plafond de 40 € par an et par personne, assujettie à la taxe d'habitation et/ou l'une des taxes foncières ou à la cotisation foncière des entreprises.

Pourquoi collecter la taxe ?

Les missions de la GEMAPI vont entraîner la mise en place de travaux importants de création ou de réfection d'ouvrages, d'enrochements et de digues afin de faire face à d'éventuels risques d'inondation dont l'ensemble des communes de la Communauté de Communes pourrait être l'objet.

Ce sont des millions d'euros qui sont en jeu. Il faut donc prévoir un budget annexe « GEMAPI » afin que la Communauté de Communes ne soit pas en cas de catastrophe dans l'incapacité de faire face financièrement avec son budget principal affecté à d'autres compétences (Jeunesse, Restauration, etc.). Les villages de la Communauté de Communes, et plus particulièrement notre commune, sont situés dans une zone à risques.



Ci-dessus le plan de notre commune avec en bleu clair les zones inondables établies par les services de l'Etat en cas de débordement de la Tet ou du Boulès.

Comme vous pourrez en juger, notre commune serait fortement impactée en cas d'inondation, l'agriculture, l'industrie, les biens des particuliers subiraient de forts dommages mettant à mal l'économie et l'emploi.

Il paraît donc indispensable pour la Communauté de Communes Roussillon Conflent de lancer les études nécessaires à la mise en conformité ou à la sécurisation des installations existantes et d'engager les travaux essentiels à la sécurité de tous.

Françoise Cristofol, Adjointe chargée des finances

Recours auprès du Tribunal Administratif

La juridiction administrative a développé depuis plusieurs années une application informatique, dite Télérecours, utilisée par l'administration et les avocats pour dématérialiser les procédures contentieuses.

Un nouveau module de cette application dénommé « Télérecours Citoyens » a été mis en service le 30 novembre 2018 pour rendre accessible à l'ensemble des justiciables à titre individuel (particuliers, entreprises, associations...) lorsqu'ils ne sont pas

représentés par un avocat, ce service dématérialisé dans une version simplifiée.

En cas de recours, le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Inscriptions sur listes électorales

Depuis le 1er janvier 2019, avec l'entrée en vigueur du Répertoire Electoral Unique (REU), toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales en Mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6ème vendredi précédant ce scrutin (jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin 2019). Ainsi, pour les élections européennes, il est possible de s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019.

Recensement militaire

Vous avez 16 ans, vous devez venir vous faire recenser en mairie.

Conservez bien votre attestation de recensement, elle vous servira pour vous inscrire aux examens.

Vous serez par la suite convoqué pour faire votre Journée Défense et Citoyenneté. Pour suivre l'avancée de votre dossier, inscrivez-vous sur majdc.fr et contactez le CSN de rattachement au 04 68 35 85 85 en cas de problème.

Affaires sociales

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CHANGE D'ADRESSE



Désormais installé en rez-de-chaussée sur 120 m², 2 bis place de la république, le CCAS dispose de cinq bureaux et d'une salle de réunion.

Plus fonctionnel, plus visible, plus proche des illois, le CCAS reste un lieu d'écoute et d'échange.

Avec ses 45 agents, son service d'aide à domicile et son service de portage de repas, il est au plus près des besoins des personnes âgées et handicapées.

Une demande de services ménagers, un dossier d'aide sociale, une demande de logement social, une domiciliation, le CCAS reste votre interlocuteur privilégié.

Ses bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h. Le portage de repas et le service d'aide à domicile fonctionne sept jours sur sept.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous joindre au 04 68 84 83 95, ccas@ille-sur-tet.com.

Vie culturelle et patrimoine

LE SITE DES ORGUES



Avec 115 130 entrées, l'année 2017 fut un record en terme de fréquentation touristique pour le site des Orgues.

La fréquentation 2018 du site s'est maintenue au-delà des 104 000 visiteurs, malgré une année difficile sur le plan climatique et conjoncturel : en effet, 36 jours de fermeture au printemps et à l'automne pour cause d'intempéries, et 8 jours entre le 1er et 8 août par arrêté préfectoral et municipal pour cause d'alerte orange canicule. En clair, les touristes ont boudé

l'intérieur des terres, préférant profiter de la fraîcheur du bord de mer et de la montagne.

La part de fréquentation touristique française représente 83% de nos visiteurs ; chez les 17% d'étrangers, on note un net recul des britanniques et une augmentation des allemands, belges et espagnols.

Le site des Orgues a obtenu début juillet le renouvellement pour 5 ans du label « Tourisme et Handicap » pour les personnes malentendantes et les handicapés mentaux. Avec les labels « Tourisme de France » et « Qualité Sud de France », le site est classé sur plusieurs plans qualitatifs.

Pour l'année 2019, notre offre culturelle va s'élargir avec de nouvelles prestations pour les enfants dans le cadre du service éducatif car nous devons nous adapter aux changements de programmes de l'Education Nationale. Le grand public ne sera pas oublié, nous projetons de nouvelles animations dans le courant de l'année.

Nadine Astruc, Responsable du site des Orgues.

HOSPICI D'ILLA, ART ROMAN ET ART BAROQUE : UN OUTIL DE CONSERVATION ET DE MÉDIATION DES PATRIMOINES.

Conserver et transmettre sont les valeurs qui conduisent les actions menées à partir de l'Hospici d'Illa depuis la création de la structure en 1985. Pour ce faire, l'Hospici travaille sur plusieurs fronts :

Actions à destination des publics individuels :

En 2018, une visite guidée de l'hospice et des expositions sans supplément de prix était proposée les samedis après-midi d'avril à juin. Les visites ont attiré un public de plus en plus nombreux venu des quatre coins du département. Ces actions sont reconduites en 2019 et complétées par des visites du centre ancien, le vieil Ille. *La programmation 2019 de l'Hospici d'Illa* sera disponible courant avril à l'hospice, à l'OT, au site des Orgues et téléchargeable sur le site Internet de la commune.

Actions à destination du jeune public hors temps scolaire :

Afin de répondre aux attentes du public familial, un cahier d'activités pour les enfants a été réalisé. Il a pour objectifs de faire découvrir autrement et de manière ludique les principales œuvres conservées à l'hospice en favorisant les échanges entre parents et enfants. Des actions de médiation spécifiques ont été initiées durant l'été 2018. Ces rendez-vous ont permis aux enfants de rencontrer des œuvres en reliant les objets aux supports et aux techniques qui ont permis de les réaliser. A l'atelier de pratique artistique valorisant les techniques médiévales de la peinture (**peindre comme au Moyen-âge**), un atelier sur les armoiries dissimulées au gré des rues du vieil ille et sur les œuvres de l'hospice a vu le jour. Encadrés par une médiatrice, les enfants ont

réalisé des productions qu'ils ont pu emporter chez eux. Ces actions sont reconduites et enrichies par de nouveaux ateliers à découvrir en 2019.

Actions à destination du jeune public en temps scolaire :

Les publics scolaires représentent une partie importante de la fréquentation générale de l'Hospici d'Illa. Au cours de l'année 2017-2018, 1260 élèves issus des



établissements scolaires du département sont venus visiter Ille et l'hospice (+ 246 élèves par rapport à 2017). Ce sont les élèves scolarisés sur la commune qui bénéficient des actions menées, en partenariat avec le collège Pierre Fouché. Les activités proposées sont adaptées à l'âge des élèves et aux programmes scolaires. Une action de valorisation du patrimoine illois du XIXe siècle a été initiée en 2018 et sera proposée aux classes de 4e en 2019.

Partenariat avec les associations locales :

L'hospice a été sollicité au printemps 2018 par l'association Les Catalans du Désert pour participer à la mise en place des contenus pour un grand jeu de piste dans les rues du vieil Ille qui a rassemblé

les élèves des classes de CM2 de l'école Pasteur d'Ille, une classe de 6^e du collège Pierre Fouché et un grand nombre de bénévoles qui sont devenus les guides d'un jour. En décembre, l'hospice a fourni des contenus historiques sur les années 1968, 1978, 1988, 1998 et 2008 pour la vague intergénérationnelle.

En septembre, l'hospice a accueilli un concert dans le cadre de la programmation de l'association des Amis de François de Fossa. Le duo constitué de Timothée Vinour-Motta et de Rémy Patet a interprété des œuvres sur guitare romantique de ce compositeur né à Perpignan en 1774. Le cadre des alcôves et l'acoustique de cet hospice du XVIIIe siècle ont séduit le public qui est venu nombreux.

Les actions de valorisation du patrimoine littéraire roussillonnais sont conduites par l'association *dels amics de la casa Samsó*. L'hospice s'associe aux diades ponsianes en faisant le lien entre les œuvres de Josep Sebastià Pons et de Simona Gay et les lieux dans lesquels ils ont vécu et qui les ont inspirés. Une large part à la création littéraire contemporaine est faite avec le printemps des poètes, piloté par Treize El Taller, un de ces rendez-vous aura lieu pour la 4^{ème} année à l'hospice le 22 mars 2019 à 18h30. Il sera consacré aux *dones poetes*, Estel Aguilar Miro, Maité Barcons Reniu, A. Aldrell, Mariela Olive, Colette Planas, Cristina Giner qui présenteront l'ouvrage collectif *Aigues sempre vives*.

Alain SANCHEZ,
responsable de l'Hospici d'Illa,
guide-conférencier.

Invitations



Agriculture



LE MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Pour la troisième année, le marché de producteur a eu lieu tous les samedis matin sur la place Henri Demay, de mai à fin octobre. Ce marché de qualité s'inscrit dans une démarche de vente directe du producteur au consommateur, privilégiant un circuit de distribution court, tous les producteurs étant d'Ille ou des environs.

Les produits, issus essentiellement de l'agriculture biologique (légumes, fromages de chèvre, vin, jus de fruits, miel, viandes, fruits, œufs), séduisent nombre de chalands. Les producteurs réservent aussi à tous un accueil chaleureux et cordial, et leur apéritif gourmand, proposé deux fois cette année, a connu un vif succès.

Lorsque les travaux des futurs locaux de la police municipale seront en fin d'achèvement, le marché reprendra sur cette même place.



NOTRE AGRICULTURE EN TRANSFORMATION

L'agriculture de notre commune évolue. La cause ? cette maladie que l'on appelle « Sharka ».

Les producteurs illois ont adopté une alternative, depuis quelques années, et celle-ci se décline de deux façons :

- le maraîchage : artichaut, concombre, brocolis, choux, fenouil, salade...
- l'arboriculture : amandier, noyer, grenadier, abricotier, pommier, poirier.

Notre commune, qui était et qui reste le berceau de la pêche et de la nectarine, s'enrichit d'autres cultures.

Notre paysage agricole se modifie, ce qui n'est pas anodin aux yeux de nos aînés, puisqu'ils retrouvent un air d'antan dans ces longs sillons « d'enciam » (laitue, salade).

Nous sommes conscients que le facteur majeur de cette diversification restera l'eau. Tant que le Canigou sera vêtu de blanc l'hiver, et que le barrage de Vinça sera là, nous pourrons maintenir l'agriculture, les cours d'eau ainsi que les paysages.

Ille est une ville agricole et une partie de son économie en découle. L'agriculture sur notre commune devient plus saine et respectueuse de l'environnement.

Malheureusement, depuis quelques années, nous subissons les aléas climatiques (gel, grêle) qui mettent en péril les exploitations.



Margalet Alain, Adjoint à l'agriculture et à l'environnement, Sanchez Cédric, Conseiller municipal.

Environnement et développement durable



LE POINT SUR LE ZÉRO-PHYTO

Dans le cadre du programme Zéro Phyto*, les Services Techniques Municipaux poursuivent leurs efforts afin de réduire l'usage des herbicides et des pesticides nocifs pour l'environnement et la santé.

Ainsi, l'ensemble de nos rues, parcs et écoles est désormais désherbé manuellement, au désherbeur thermique ou encore au vinaigre blanc.

Cela nécessite un entretien plus régulier du centre-ville et des grands axes.

Quelques herbes folles ici et là subsistent néanmoins et favorisent la biodiversité.

Les traitements insecticides, lorsqu'ils sont nécessaires, se font uniquement à l'aide de pyrèthre végétal et d'huile de paraffine.

L'enherbement des parcs et trottoirs est également maîtrisé par l'utilisation de résidus de branches broyées lors des élagages, en limitant la production de déchets verts.

Seuls nos cimetières et stades sont encore ponctuellement traités à l'aide de produits phytosanitaires.

*Cette démarche, obligatoire pour les communes, répond à la loi Labbé de 2014.

J.C. Solère, responsable du service espaces verts au Centre Technique Municipal.

POUR LES PARTICULIERS

Depuis le 1er janvier 2019, la loi Labbé est entrée en vigueur pour les particuliers sur l'ensemble du territoire. Elle prévoit une interdiction d'achat, d'usage et de détention de tous les produits phytosanitaires de synthèse pour les jardins, potagers, balcons, terrasses et plantes d'intérieur. Pour accompagner cette interdiction, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) lance une campagne de communication autour du message « Zéro pesticide, c'est 1000 fois mieux pour ma santé et la planète ». Un slogan qui fait écho à celui utilisé pour la campagne destinée aux collectivités en 2017. Cette campagne destinée aux jardiniers amateurs, particuliers, présente un triple objectif : informer sur l'interdiction, valoriser les solutions alternatives et informer sur les dispositions à prendre pour les restes de pesticides. Elle a été conçue par l'AFB avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire et un groupe de relais de jardiniers amateurs d'Ecophyto (associations, collectivités, etc.). Elle est portée également par les Ministères de l'Agriculture, de la Santé et de l'Enseignement supérieur et de la recherche. La campagne sera diffusée dans la presse et sur les réseaux sociaux, sites web, etc. dès le premier trimestre 2019. Au printemps, les solutions alternatives aux pesticides seront valorisées.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous connecter sur le site : www.afbiodiversite.fr

CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Ille sur Tet est toujours inscrite au concours villes et villages fleuris pour lequel elle a deux fleurs, obtenues en 2016.



Comme chaque année, le jury du concours a effectué une visite dans notre village. Celle-ci a eu lieu le 20 juin 2018 et a permis de présenter toutes les actions faites par la municipalité. On peut en particulier noter :

- le fleurissement de la ville ;
- l'aménagement des ronds-points ;
- l'entretien des jardins familiaux ;
- la préservation de la ressource en eau ;
- la préservation du patrimoine ;
- les actions pour améliorer la propreté ;
- les projets, en particulier ceux de cheminements doux et d'extension de voies cyclables.



Afin de conserver ce label, il est effectivement nécessaire de préserver l'embellissement floral et arbustif de la commune, mais sans impacter sur la ressource en eau potable, ce qui est fait en utilisant l'eau des canaux, et aussi en implantant des essences méditerranéennes peu consommatrices d'eau tant sur les ronds-points que les bordures de voies. La commune n'utilise plus de pesticides, en particulier de désherbants, depuis quelques années (2014). Maintenir les voies dans un état correct demande ainsi beaucoup plus de temps aux services techniques, puisque le désherbage est fait de façon manuelle, soit par coupage de l'herbe, soit par brûlage. Peut-être faut-il désormais être un peu plus patient pour que les mauvaises herbes disparaissent de nos rues et chemins... Malgré tout, il est peut-être mieux d'avoir quelques herbes devant sa maison que quelques poisons dans son air ou son eau... N'oublions pas non plus, que comme certains le font déjà, chacun peut embellir sa façade ou son pas de porte avec des plantes, sans pour cela empiéter sur les trottoirs par des haies qui seraient trop « débordantes ».

Les jardins familiaux, qui ont bénéficié cette année de la rénovation de leur bâtiment d'accueil, continuent à rester un lieu d'échange convivial autour des pratiques de jardinage biologiques. La

propreté de la commune est également un critère important dans l'attribution des fleurs. L'article de ce même bulletin fera le point sur les diverses actions entreprises, tant de la commune, de la communauté de communes que d'associations. Mais, il est peut-être nécessaire de le rappeler, outre les diverses actions menées, la propreté est l'affaire de tous et c'est aussi une affaire de civisme individuel dont il serait dommage que certains se sentent exemptés, à moins que peut-être une amende ne vienne le leur en rappeler... La fête de la nature au mois de mai est aussi l'occasion avec des associations, des élèves, des élus, de mettre en œuvre des actions de nettoyage, comme cette année sur les hauteurs d'Ille, ou encore sur les berges de la Tet.

Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics dans le but d'aménager un environnement favorable à la qualité de vie des habitants et à l'accueil des touristes est aussi un élément important pris en compte par le jury. Notons ici, de façon non exhaustive, les actions menées dans cet objectif : la réfection de la Casa Sampsó qui se poursuit encore ; l'amélioration de l'accueil du site des orgues ; la réfection des voies prévues en 2019 ; la mise en place de cheminements doux vers la ZAC de la Caseta ; la poursuite des projets de pistes cyclables.

Pour plus d'informations sur le concours villes et villages fleuris, le site officiel : http://www.villes-et-villages-fleuris.com/accueil_1.html

LA PROPRETÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS...

Au-delà, c'est la politique de propreté dans son ensemble, initiée déjà depuis 3 ans, qui se met en place.

Si 2019 s'annonce comme l'année charnière vers la tolérance zéro en matière d'incivilités, 2018 aura été riche d'enseignements, grâce à une participation citoyenne grandissante. Cette implication, à l'instar de celle des Correspondants-Propreté ou du monde associatif, (Natur'Ille, You Can Trail,...) est le fruit d'une volonté durable et pérenne où la municipalité incarne le parti pris de rendre le citoyen acteur, tout en se dotant, progressivement et en concertation, des moyens adaptés à cette ambition.

Pour rappel, les réunions des Correspondants-Propreté, ces bénévoles qui se réunissent tous les 1^{ers} samedis de chaque mois, ont permis de rester en prise directe avec le quotidien des administrés sur l'ensemble de la commune de façon sectorisée. Cette année, ce n'est pas moins de 38 containers et cache-containers qui ont été installés dans le Centre-Ancien. Cette action, menée bien sûr en lien étroit avec la Communauté de Communes en charge des collectes, permet d'avoir aujourd'hui des rues exemptes de poubelles individuelles, ce qui, d'une part facilite l'entretien quotidien par les agents du Service-Propreté, et qui d'autre part, permet de répondre au fait que de plus en plus d'Illois adoptent les bonnes pratiques et respectent de plus en plus les consignes en matière de tri sélectif. Qu'ils en soient ici tous remerciés et félicités !

Depuis quelques mois maintenant, les services techniques municipaux procèdent à l'installation de distributeurs de sacs canins (cf. encadré) et de corbeilles pour les y jeter. Là encore, si certains Illois n'ont pas attendu cette mise en place, certains ont plus de mal à intégrer ce geste écocitoyen et continuent à souiller les rues et les places de notre village. Tout ceci devrait inciter à plus de civisme les propriétaires d'animaux trop souvent laissés en liberté, mais aussi parfois tenus en laisse pour pouvoir assouvir leurs besoins devant le domicile de leurs voisins ou à proximité des écoles ou encore devant l'église, se moquant des principes d'hygiène et de salubrité les plus élémentaires. De nombreuses plaintes accompagnées de photos sont déposées en mairie par les témoins de ces actes qui réclament des sanctions pour les propriétaires souvent récidivistes. Les informations et les mises en garde délivrées par nos Volontaires en Service Civique et nos agents assermentés du Service-Propreté ne semblant pas assez dissuasives, la fourrière animale sera sollicitée plus régulièrement pour capturer les chiens, leur récupération

étant soumise au paiement d'une amende en plus des frais d'hébergement. Par ailleurs, les Policiers Municipaux poursuivront à chaque infraction relevée, leur mission de verbalisation ; une mission qui semble déjà porter ses fruits sur le stationnement intempestif, souvent gênant pour le passage des balayeuses quand ce n'est pas pour celui des véhicules d'urgence et de secours. Il en va du bien-être et du respect de tous dans notre village.

Un grand merci à l'association «Natur'Ille» qui a mené dans le centre ancien une opération « ramassage de mégots ». Les échanges avec les riverains ont été nombreux et ont permis de repérer les endroits susceptibles d'accueillir de nouveaux équipements (cendriers, corbeilles, distri'sacs canins...).

EDUQUER LES CHIENS ?

Les distributeurs de sacs canins sont installés :

Rue Ampère, Rue du Jeu de Paume, Rue de la neige, Rue Navarin, Rue Petite place aux herbes, Place Henri Demay, Place del Ram, Place Charles Lafon, Place Saint-Jacques, Place de la République, Parking de la Clau, Belvédère av. Jean Bourrat.



CANIGÓ GRAND SITE, UN PROJET DE TERRITOIRE RECONNU NATIONALEMENT.

Dans le cadre de la politique des Grands Sites de France et dans le respect de ses valeurs, le Syndicat mixte Canigó Grand Site (SMCGS) est l'établissement public en charge de la gestion, la préservation et la valorisation des patrimoines du massif du Canigó, de ses vallées, ses balcons et son piémont. Dans ce cadre, le SMCGS met en œuvre un projet partenarial reposant sur 3 axes :

- la préservation et la valorisation des paysages et des patrimoines,
- la gestion des flux de fréquentation,
- la contribution au développement durable du territoire.

Durant l'année 2018 écoulée, ce projet partenarial a permis au SMCGS de renouveler le label Grand Site de France pour 6 ans et d'obtenir le label Grand site régional en faveur de la structuration et promotion de la destination Canigó - Pays catalan, figurant désormais parmi les 40 destinations touristiques majeures de la région Occitanie.

L'action concrète du Syndicat mixte sur la commune d'Ille Sur Tet

En tant que membre du Syndicat mixte, la commune est pleinement intégrée et bénéficiaire de l'action du SMCGS. Au cours de l'année écoulée, quatre réalisations sont à souligner plus particulièrement :

- l'accompagnement de la commune d'Ille Sur Tet par le Syndicat dans la mobilisation de financements régionaux et européens, dans le cadre du projet d'amélioration de l'accueil du public dans le site des Orgues d'Ille Sur Tet, identifié comme l'une des pépites touristiques de la destination Canigó - Pays catalan. Des subventions devraient en découler.
- l'organisation d'un accueil presse en septembre dernier, au cours duquel le site des Orgues a été plus particulièrement mis en lumière. Cet accueil donnera lieu à plusieurs articles promotionnels de portée nationale avant la saison estivale 2019.
- la participation des techniciens du Syndicat à la formation – développement mise en place par la commune en faveur de la valorisation de l'Hospice d'Ille et du patrimoine culturel de la commune plus largement.
- la préparation à la mise en place, courant 2019, d'un itinéraire d'une soixantaine de kilomètres reliant Força Real à Villefranche-de-Conflent à l'échelle des balcons nord du Canigó et autour duquel l'ensemble de l'offre de découverte (randonnée, patrimoine, sites naturels, terroir, etc.) sera valorisée. En lien avec la mairie, un travail va s'engager avec les acteurs socio-économiques (commerçants, producteurs, restaurateurs, hébergeurs, associations...) pour permettre à ce nouveau produit touristique de générer localement des retombées économiques et sociales.

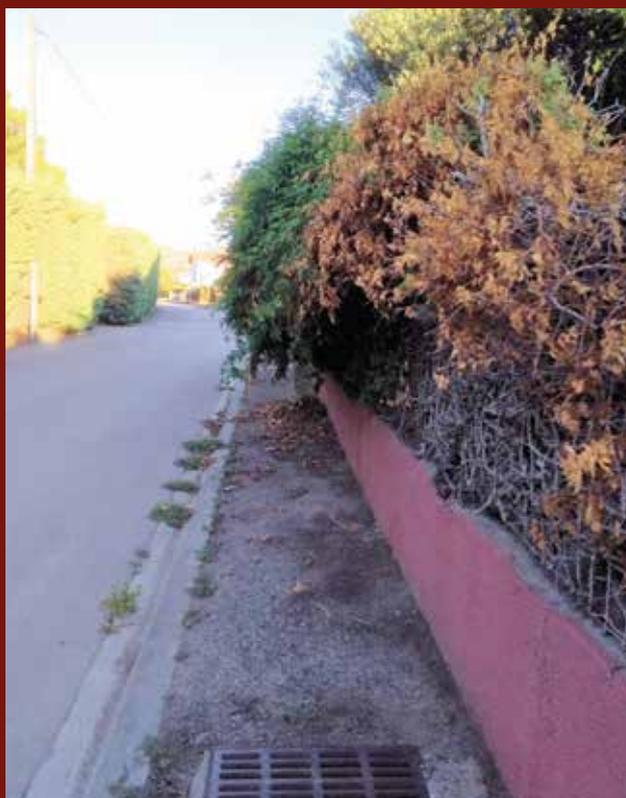
Plus d'infos sur www.canigo-grandsite.fr ou au 04 68 96 45 86.

OBLIGATION D'ÉLAGAGE DES ARBRES, HAIES ET ARBUSTES.

Avoir un jardin aménagé, des arbres, des haies ou encore des arbustes dans un jardin impose des responsabilités et obligations au propriétaire.

Or les jeunes de la Brigade Environnement ont recensé dans notre commune de trop nombreuses haies qui dépassent, envahissant l'espace de nos trottoirs et empiétant sur le domaine public.

Il faut savoir que **l'entretien du jardin est une obligation**. Pour assurer un bon voisinage, il suffit de consulter le Code Civil, qui fixe notamment les règles d'entretien et d'élagage. Donc, à vos cisailles, afin de laisser nos trottoirs libres et accessibles à la circulation des piétons, poussettes, fauteuils roulants...



Animations

PRINTEMPS DES POÈTES

En 2018 et pour la troisième année consécutive, la municipalité, qui s'est inscrite dans cette manifestation internationale, en collaboration avec André Robér de la galerie 13 à Ille sur Tet, l'Hospici d'Illa, la médiathèque Josep Sebastià Pons, avec le concours « dels amics de la casa Samsò » et du club photo d'Ille, a proposé diverses animations.

Du vendredi 2 mars au samedi 24 mars 2018, sur ce nouveau thème de l'ardeur, les amateurs de poésie tant française que catalane ou encore créole ont pu entendre des textes nouveaux ou plus anciens.

Les photos du Club illois à la galerie 13, les poèmes virtuels des élèves d'école primaire exposés à la médiathèque ont aussi illustré ce thème. Un atelier de lecture à la médiathèque a clôturé cette manifestation qui a attiré un public toujours plus nombreux.

Du 8 au 30 mars, Ille accueillera à nouveau cette manifestation, avec encore plus de diversité, qui espérons-le, saura séduire tous les amateurs. Rendez-vous sur le site de la mairie pour le prochain programme du mois de mars 2019 où « la beauté », thème de cette nouvelle édition, sera à l'honneur.



Colette Planas et Maurice Thibaut lors de la soirée du vendredi 9 mars 2018.

LA VAGUE INTERGÉNÉRATIONNELLE EN 8

L'inspiration de Maurice Thibaut pour la création de cet événement nouveau à Ille sur Tet, c'est la ville de Chalon-sur-Saône qui la lui a donnée. En effet, tout jeune homme, il avait assisté pour la première fois à une « Vague Intergénérationnelle », un défilé dans les rues de la ville, composé de centaines de personnes. Plusieurs générations d'habitants nés il y a 10 ans, 20 ans, 30 ans... jusqu'à 100 ans !

« Voir un siècle de générations qui défile dans les rues », voilà le rêve que souhaitait réaliser Maurice dans son village d'enfance, Ille sur Tet. C'est ainsi qu'avec l'énergie d'une dizaine de bénévoles, soutenus par le « PhotoClub Illois », s'organisait la Vague Intergénérationnelle en 8, le 22 décembre dernier.

Ce n'est pas moins d'une centaine de personnes, de 0 à 90 ans, qui ont défilé par âge de la Gare à la Salle de la Catalane où les attendait une exposition retraçant l'histoire de la ville, à travers les événements marquant des années en 8.

Les « Desmanyacs », fameux groupe de grallers et timballers issus « Dels Pallagos » du Conflent, ont accompagné en musique ce moment de partage et de convivialité.

La belle réussite de cet événement ne demande qu'à se renouveler, pour une Vague en 2019.

Vous pouvez participer à l'organisation du prochain rendez-vous intergénérationnel, en contactant Philippe par téléphone (06 24 67 66 44) ou par mail (pique.philippe@gmail.com).

QUARTIER DE LA CASETA

LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) DE LA CASETA, C'EST :

- l'implantation de 600 logements sur 26 hectares, représentant une population nouvelle d'environ 1500 habitants ;
- un aménagement maîtrisé sur 15 ans ;
- le maintien des canaux d'irrigation de l'ASA et l'alimentation de l'ensemble des parcelles en eau brute ;
- la création d'une trame verte et de cheminements doux permettant de rallier le centre du village ;
- l'implantation de logements locatifs autour d'une place créant l'entrée du quartier ;
- la participation au financement des équipements communaux : centre technique municipal, groupe scolaire et infrastructures sportives....

TRANCHE 1 – PHASE 1
62 PARCELLES VIABILISEES – VENTE EN COURS
LIBRE CHOIX CONSTRUCTEUR
A PARTIR DE 49 700 €

Insertion paysagère de la tranche 1 de l'opération :



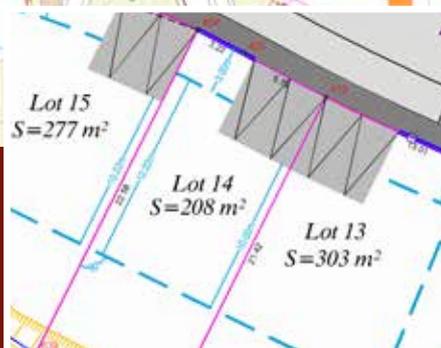
UN CADRE NATUREL EXCEPTIONNEL



PROGRAMME DE LOGEMENTS INDIVIDUELS

Un programme de logements en accession abordable sera développé par Pyrénées Orientales Aménagement pour mettre à la vente des maisons d'architectes à des prix très compétitifs. Ces logements seront proposés avec un équipement performant en termes d'énergies renouvelables.

Esquisse du plan parcellaire de la tranche 1*



Exemple de Plan de vente*

AMENAGEMENT REALISE PAR PYRENEES ORIENTALES AMENAGEMENT
04 68 50 67 67

spl@po-amenagement.fr www.po-amenagement.fr

*documents non contractuels

Urbanisme

LUTTE CONTRE L'HABITAT INSALUBRE : INSTAURATION DU PERMIS DE LOUER ET DU PERMIS DE DIVISER.

La commune est engagée depuis longtemps dans la lutte contre les logements insalubres, et par conséquent contre les marchands de sommeil.

Notre credo :

- Aider les propriétaires de bonne foi et soucieux d'améliorer leur logement ou celui de leur(s) locataires(s).
- Traquer les propriétaires qui louent ou laissent en ruines des maisons dangereuses, faisant courir des gros risques aux occupants, comme aux passants.

Nous avons donc fait le choix de compléter notre dispositif par deux nouveaux outils, le **permis de louer** et le **permis de diviser**. Ces deux autorisations préalables seront à demander pour le cœur de ville (Intra-muros) et l'avenue Pasteur, zones où se concentrent les logements insalubres et l'habitat dégradé. **Ces dispositifs seront actifs à partir de juin 2019.**

Permis de louer

Il s'agit de soumettre la mise en location d'un logement par un bailleur à une autorisation préalable. Ce dispositif permet de contrôler les mises en location en instituant un contrôle technique et sanitaire des lieux aménagés.

Sont concernés les logements mis en location ou faisant l'objet d'une nouvelle mise en location, loués meublés ou non meublés, à titre de résidence principale, soit au minimum 8 mois par an.

La mairie dispose d'un délai d'un mois pour délivrer ou rejeter la demande de mise en location. Cette autorisation devra être jointe au contrat de location.

La personne qui met en location un logement sans demander cette autorisation encourt une **amende de 5 000 € à 15 000 €**.

Permis de diviser

Lorsqu'un propriétaire souhaitera diviser en plusieurs logements un appartement ou une maison, la commune devra délivrer une autorisation préalable pour chaque projet concerné, et indépendamment de l'obligation de déposer un permis de construire ou une déclaration de travaux.

Raison potentielle de refus : lorsque les locaux à usage d'habitation créés ne respectent pas les proportions et taille minimales fixées (18 m² et 40 m³ pour un logement), sachant que le permis sera délivré également si les futurs logements respectent les conditions réglementaires de sécurité et de salubrité.

Pour obtenir le permis de diviser, le demandeur doit remplir un dossier détaillant notamment la nature et la consistance des travaux. Après son instruction, la commune doit notifier sa décision dans les **15 jours** à compter de la réception de la demande, le silence gardé par celle-ci valant autorisation tacite. Sans effet sur le bail, la violation de cette obligation est sanctionnée par une amende au plus égale à **15 000 €**, dont le produit sera intégralement reversé à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Travaux réalisés ou en fin de réalisation :

PARC DE LA SARDANE

L'ouverture du parc s'est faite au printemps 2018. L'enveloppe financière relative à cet aménagement est de 95 000 € HT, avec 58 % de subvention : Etat (DETR et réserve parlementaire), Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales. Ce parc, comme celui du Rosaret, sont très fréquentés. Objectif atteint !



LE FORAGE DU ROSARET

Le nouveau forage, qui apporte 50 m³/h supplémentaires dans notre réseau, est désormais raccordé au réservoir. Après de gros travaux et quelques aléas (changement d'une partie de l'ancienne canalisation, vétuste), notre réseau d'eau potable se trouve sécurisé et l'alimentation en eau potable de la ville diversifiée. Forage et raccordement : 650 000 € HT, financés à près de 80 % par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et l'Agence de l'Eau.

RÉNOVATION THERMIQUE DES ÉCOLES WALLON-CURIE

Le gaz de ville alimente d'ores et déjà l'école Curie. Programme de 85 000 € HT pour remplacer les chauffages par des systèmes plus performants, mettre des doubles vitrages et isoler certains murs, financé à 53 % de subvention par l'Etat et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

RÉFECTION DES COUVERTURES DE L'ÉGLISE ST-ETIENNE

Les travaux de toiture viennent de débuter. L'opération s'élève à 46 839 € HT, avec 80 % d'aides de la DRAC (Etat), de la la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

VIDÉO PROTECTION

Sont désormais équipés :

- la place de la République
- le parking de la Catalane.
- l'avenue Pasteur et de ses carrefours stratégiques
- l'avenue de la Gare.

La police municipale dispose aussi d'une caméra nomade qu'elle installe au gré des incivilités. En 2019, c'est le parking du Foiral qui sera sécurisé.

IRRIGATION DU STADE PAR LE CANAL

Dès début 2018, nous avons réalisé les travaux nécessaires pour que les stades (honneur et annexe), jusqu'alors arrosés par l'eau de la ville, le soient à partir des canaux d'irrigation. Ce sont de nombreux mètres cubes qui sont ainsi préservés. Le parc de la Sardane est également alimenté par le canal et, petit à petit, c'est l'ensemble des parcs et jardins consommateurs d'eau qui sera déconnecté de l'eau potable.

Projets 2019

DÉMARRAGE DU PROGRAMME QUINQUENNAL DE RÉFECTION DE VOIRIES ET RÉSEAUX

Pour 2019, sont concernées les rues Ste Croix, petite place aux Herbes, de la Parayre, des Carmes, des Blanqueries, Navarin et du Malpas, Prosper Mérimée, du 11 novembre, Jean Moulin, Guy Moquet et Molière, les places de la Résistance et St-Jacques, les impasses Salomo, Francès Comte, St Jean, du 19 mars et de la Glacière - le cantó de la Nya-Nya. Coût de l'opération : 382 000 € HT avec 60 % de subvention attendus du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et de l'Agence de l'Eau sur la partie réseau d'eau potable.

AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ RUE JEAN-BAPTISTE MONIER ET CRÉATION D'UN CHEMINEMENT DOUX DU GIRATOIRE DU TOUÏRE À L'ÉCOLE TORCATIS

Financé à 30 % par l'Etat pour un coût de 180 000 € HT, il va permettre l'accessibilité et la sécurisation des abords de l'école maternelle Torcatís, de la crèche, du City Stade et du parc de la Sardane.

INSTALLATION DE LA MAIRIE À LA CASA SAMPSÓ

La première tranche avec sécurisation de la tour, réfection totale de la toiture et réaménagement des extérieurs est terminée : 250 000 € HT financés à 40 % par l'Etat.

Est en cours la tranche 2 (réfection des façades, remplacement des menuiseries, rénovation de la salle voûtée et installation d'un ascenseur). 350 000 € HT financés à 40 % par l'Etat et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

La tranche 3 devrait suivre, avec la réalisation des intérieurs pour 350 000 € HT, d'ores et déjà financée par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales. L'Etat, toujours à nos côtés, devrait également nous soutenir pour pouvoir envisager le déplacement de la mairie dans la bâtisse au printemps 2020.



VALORISATION DE L'HOSPICI D'ILLE SUR TET

L'Hospici d'Illa est une structure culturelle gérée par la commune qui a pour objectifs la conservation et la valorisation du patrimoine à destination de tous les publics. Des œuvres, souvent exceptionnelles à l'échelle locale et nationale, sont présentées dans les alcôves qui accueillait autrefois les pensionnaires de l'hospice Saint Jacques, un lieu unique dans le sud de la France. Cependant seuls les publics dits « culturels » ou scolaires fréquentent le site, à l'exception notable des journées européennes du patrimoine qui ont cette année encore connu une affluence considérable. Des contenus supplémentaires sur l'histoire de la ville, des thématiques diverses seront proposées dans le moyen terme afin de créer un lien plus étroit entre les habitants et leur histoire en restituant les liens sociaux et économiques qui existaient entre l'hospice et les illois. La première étape sera la mise en place d'une mission d'inventaire scientifique sur tout le patrimoine communal avec des restitutions prévues à destination des habitants à des échelles différentes (la rue, le quartier, un bâtiment remarquable par son esthétique ou son histoire...). Les associations et les habitants peuvent être des contributeurs par leurs témoignages ou les aides qu'ils pourront apporter.



Un outil de développement culturel patrimonial et touristique :



La commune a demandé en 2017 une formation de développement pilotée par l'ADEPFO, financée par les régions, l'Etat et l'Europe (programme Massif des Pyrénées). La formation s'est déroulée tout 2018. L'ensemble a été coordonné par l'hospice avec un groupe de travail constitué

de professionnels du patrimoine et de l'Education Nationale, d'associations culturelles de sites culturels et touristiques et du syndicat mixte Canigó Grand Site. L'objectif est de développer la fréquentation en restaurant le lien entre l'hospice, la ville et le site des Orgues. Le potentiel patrimonial est important, ce ne sont pas les illois qui diront le contraire ! Beaucoup d'actions conduites par la commune, le tissu associatif local très dense et diversifié et des partenaires extérieures existent. Tous participent à la mise en valeur de la ville, chacun avec sa spécificité. Ces orientations ont été présentées et validées par les institutions départementales et régionales. Une action de préfiguration à destination du public familial entre les orgues, l'hospice et le centre ancien est prévue pour l'été 2019. Elle proposera une entrée dans l'histoire de la ville par une thématique nouvelle et plus fédératrice.

AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL SUR LE SITE DES ORGUES

Malgré du retard, notamment pour boucler le plan de financement, les travaux qui consistent à supprimer du bâtiment d'accueil actuel les toilettes publiques, réagencer tout l'espace pour permettre de proposer des espaces accueil – billetterie – boutique plus conséquents et plus confortables et de créer un bâtiment séparé pour des toilettes avec accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) sont prévus au printemps et à l'automne 2019.

Programme de 363 000 € HT financés à 73 % par l'Europe (Feder), la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Durant les travaux, l'accueil sera transféré dans un Algeco, et nous nous excusons d'ores et déjà, auprès des visiteurs et des personnels, des désagréments.

CRÉATION DE NOUVEAUX LOCAUX POUR LA POLICE MUNICIPALE EN LIEU ET PLACE DE LA SALLE PONS, PLACE HENRI DEMAY

Le déménagement du service, sur la place Henri Demay se fera courant 2019.

La salle Pons vient d'être démolie, la construction va commencer pour durer 6 mois.

Le nouveau bâtiment, plus central, accueillera les 5 agents de la police municipale illoise, un effectif qui pourrait être prochainement augmenté dans le cadre de la mise en place d'une police pluri-communale, à destination des villages voisins.



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE PASTEUR

Selon la politique menée par la commune depuis trois ans, pour permettre la rénovation de nos bâtiments et la réalisation d'économies d'énergie, nous avons travaillé sur le bâtiment de la Poste et sur l'école Wallon.

Nous venons désormais de déposer un programme pour l'école Pasteur. Cette dernière, la plus grande de la commune (4 bâtiments) est alimentée par deux chaufferies fioul.

Il est prévu l'installation d'un chauffage au gaz de ville, tout comme le remplacement des fenêtres en simple vitrage. Il s'agira de permettre des économies d'énergie par la diminution des consommations et des charges de fonctionnement.

L'enveloppe financière s'élève à 142 514,98 € HT. Des demandes de financement ont été déposées (60 %) auprès de l'Etat et de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée. Nous devrions gagner 10 000 € par an de frais de chauffage, soit un amortissement des investissements en 6 ans.

La pose du chauffage avec réseau de chaleur entraînant la création d'une tranchée dans la cour de l'école, ce sera l'occasion de procéder à une réfection complète de cette dernière.

Affaires scolaires

508 enfants ont rejoint les bancs des 4 écoles communales pour cette rentrée 2018.



ECOLE TORCATIS MATERNELLE BILINGUE

La rentrée à l'école Torcatis s'est bien déroulée. Petit changement au sein de l'équipe éducative, M. et Mme Traby partis pour une année de formation sont remplacés par Mme Pujol et Mme Grieu. Cette dernière est bien connue des enfants, puisqu'elle était déjà en remplacement l'année dernière.

Plusieurs projets ont déjà été réalisés, d'autres mis en route.

L'opération « Un fruit pour la récré », gérée par la municipalité, se poursuit et permet aux enfants de déguster chaque matin des fruits bio et locaux.

Depuis plusieurs années, la médiathèque Josep Sebastià Pons propose à toutes les classes de notre école des activités autour de la littérature de jeunesse. Tous les élèves seront heureux d'aller élire l'album préféré à l'occasion du vote du Prix du Livre Vivant, organisé par l'équipe de la médiathèque.

L'école a accueilli les classes de Langevin pour célébrer la Castanyada et malgré un temps maussade, les enfants ont pu chanter, danser et déguster les châtaignes. L'équipe remercie chaleureusement tous les parents qui ont participé à la fête, et particulièrement les parents qui ont fait griller les châtaignes sous une pluie persistante. Une nouvelle fois, Jean-Paul Sire, l'intervenant en musique, a ravi l'auditoire.

Grâce à l'achat de tablettes par la Mairie, les enseignants ont pu initier les enfants aux nouvelles technologies et leur proposer une manière plus ludique d'acquérir les compétences.

L'année 2018 s'est achevée par deux fêtes incontournables : le Père-Noël et le Caga-Tió (la traditionnelle bûche catalane) n'ont pas manqué d'apporter leur lot de cadeaux aux enfants sages. Tous les élèves du cursus bilingue de la moyenne section au collège se sont retrouvés pour partager un bon chocolat chaud et des danses à l'occasion de la Xicolatada organisée avec le Casal del Conflent.

De nombreux autres projets jalonnent le reste de l'année scolaire.

L'équipe enseignante.

ECOLE WALLON – MATERNELLE

Article non communiqué.

ECOLE LANGEVIN – CE BILINGUE

Article non communiqué.

ECOLE PASTEUR – CM BILINGUE

202 élèves ont fait leur rentrée à l'école Pasteur, cette année, accueillis par le nouveau directeur, M. Sébastien Pla, qui succède à Mme Emmanuelle Bonnet, enseignante dans l'école pendant 15 ans, dont 10 en tant que directrice. Autres nouveaux visages, Mme They en CM1, complétée un jour par semaine par Mme Delseney et M. Liger qui remplace à tiers temps M. Pla en CE2.

Comme chaque année, les enseignements fondamentaux sont enrichis par de nombreux projets organisés pour les élèves : parmi les activités sportives, le cycle natation débuté dès la semaine de la rentrée et qui se poursuivra en juin 2019, des rencontres USEP (biathlon, tchoukball, golf, orientation, acrosport) où plusieurs écoles du département se retrouvent, et le traditionnel cross du collège en novembre, ouvert aux CM2.

Les projets civiques s'articulent autour d'interventions en classe de la BPDJ de Perpignan (citoyenneté, éducation à la route, dangers d'Internet), d'Amnesty International (droits de l'enfant, liberté d'expression, lutte contre les discriminations et le harcèlement), ou encore de la Maison de l'Europe.

Enfin, les classes bilingues proposeront plusieurs projets spécifiques autour des traditions catalanes : el Caga Tió, la Xicolatada, la Sant Jordi...

De nombreux élèves ont participé à la commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 : un lâcher de ballons a eu lieu place de la République et les enfants ont entonné avec ferveur deux chants appris pour l'occasion avec l'incontournable Jean-Paul Sire.



Nous tenons à remercier la municipalité d'Ille-sur-Tet pour son soutien, les responsables de notre médiathèque pour leur dynamisme, ainsi que tous nos partenaires associatifs.

L'équipe enseignante.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Après une mini-campagne électorale à l'école primaire, avec des affiches réalisées par les candidats puis collées sur les panneaux officiels de l'école, il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints du conseil municipal des jeunes (CMJ). Le mandat d'un jeune conseiller est fixé à deux ans. Les jeunes conseillers sont des élèves de l'école Pasteur en classe de CE2, CM1 et CM2.



Lluis Deixonne a été élu Maire (CE2 Mme Miel), les adjoints étant Aurélien Deit (CM1 Mme They), Maëlys Hamed-Eude (CM1 Mme They), Kahïs Quemener (CE2 M. Pla), Léane Centeno-Auffret (CM1 bilingue Mme Flachaire) et Louise Allemeersch (CE2 M. Pla). Solennellement, le Maire de la ville, William Burghoffer a remis les écharpes au nouveau CMJ.

Les nouveaux élus travailleront ensemble à imaginer des projets pour améliorer la vie à l'école et dans la ville d'Ille, avec l'aide de leurs enseignants et en coordination avec la municipalité. Les réunions du conseil municipal des jeunes auront lieu une fois par période et feront l'objet de comptes

rendus pour toute l'école et pour la mairie. Les jeunes élus du CMJ répondront à des obligations officielles telles que les commémorations, les vœux du Maire. Pour les aider dans leurs démarches et être le lien entre le CMJ et les élus municipaux, William Burghoffer a désigné un élu référent en la personne de Jérôme Parrilla. Les projets du CMJ seront communiqués via le site Internet de la mairie ainsi que sur le bulletin officiel.

William Burghoffer a rappelé aux jeunes élus que, durant l'exercice de leur mandat, il est important de rester simple, modeste et à l'écoute car, avoir des responsabilités, c'est être exemplaire. Il leur a également indiqué qu'il était très important d'avoir l'esprit d'équipe et d'apprendre à travailler ensemble car, ensemble, on est plus fort et on va plus loin.

Le CMJ sera un lieu d'expression et d'échange qui permettra aux jeunes élus d'être acteurs de la commune, de découvrir la vie de la ville et de réaliser des projets, tout en favorisant leur apprentissage de la citoyenneté. Nous les félicitons et nous souhaitons que leur mandat soit une réussite ainsi qu'une belle expérience. Un grand merci également à leurs prédécesseurs pour leurs actions.

Discours du Maire lors de la soirée de vœux à la population

Bonsoir,

Tout d'abord, un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué, chacun dans leur domaine, à l'organisation de cette cérémonie de vœux. Tout particulièrement à mes deux adjoints Claude Aymerich et Jérôme Parrilla ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont magnifiquement animé cette première partie de soirée. Merci Monsieur le Maire du CMJ pour votre discours d'introduction plein d'à-propos. Gage d'un avenir public prometteur.

« Tu étais une belle personne... Une grande et bonne personne... Tu étais la meilleure expression d'un monde ancien, dans lequel des valeurs telles que l'altruisme, l'élégance, l'éducation et le respect de son prochain étaient primordiales. »

Cette citation définit parfaitement qui était Janine Ponsaillé. Oui ! était. Car Janine nous a quitté en mars dernier, après plus de 40 années passées au service de la population Illoise. A votre service ! Quarante années, durant lesquelles, elle aura prouvé qu'il existait des élus pour qui la politique n'est pas séparable de la morale, de cette morale laïque, faite de loyauté et de responsabilité.

Je vous demande d'avoir, tout simplement, une pensée pour elle, ainsi que pour toutes celles et ceux qui nous ont quitté en 2018, toutes celles et ceux qui sont seuls, toutes celles et ceux qui souffrent dans leur corps... Et dans leur cœur.

Mesdames, et messieurs, chers amis, c'est au nom de notre tout nouveau Conseil Municipal de jeunes : Melle Louise ALLEMER-SCH, Melle Léane CENTENO – AUFFRET, Mr Aurélien DEIT, Melle Maëly HAMED – EUDE, Mr Kahis QUEMENER et de son Maire Mr Lluís DEIXONNE, C'est au nom de l'ensemble des élus du Conseil Municipal et en mon nom personnel que je vous présente tous nos vœux de santé et de bonheur pour vous-mêmes, vos familles, et pour tous ceux que vous aimez.

Je salue la présence parmi nous du Sénateur Jean SOL, de notre Conseillère Régionale Éliane Jaryki, de la Vice-Présidente du Conseil Départemental et Maire de Millas, Damienne Beffara, du Conseiller Départemental, Président de la Communauté de Communes Roussillon Conflent, et Maire de St Féliu d'Amont Robert OLIVE, ainsi que de l'ensemble des élus de notre territoire. Un territoire à nouveau endeuillé par les décès de deux de ses Maires : Jean-Luc OBRECHT, Maire de Saint-Michel-de-Llotes, un Maire intègre, soucieux du bien-être de sa population, un ami que j'aurai malheureusement trop peu connu mais néanmoins, beaucoup apprécié, tout comme j'appréciais énormément Marie-Christine Grau, Maire de Rodès. Marie-Christine nous a elle aussi quitté, après avoir, avec cette force de caractère qu'on lui connaissait, continué à servir sa commune et ses administrés jusqu'au bout de la maladie. Deux disparitions qui vont laisser un grand vide au sein de notre conseil communautaire.

Je remercie également de leur présence les représentants des diverses administrations d'Etat, Territoriales et hospitalières, les différentes chambres consulaires, l'ensemble de nos partenaires, monsieur le Curé, mesdames et messieurs les directeurs et les enseignants de nos écoles maternelles et primaires, monsieur le directeur de notre collège Pierre Fouché, un collègue qui a obtenu cette année un taux de réussite au brevet de 93% avec près de 75 % de mention, dont 46 mentions très bien, des taux se situant au-dessus des moyennes départementales et académiques. J'ai tenu à féliciter pour cela les élèves ainsi que l'ensemble de la communauté éducative. Félicitations que je renouvelle ce soir au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et que je pense pouvoir adresser également, en votre nom à tous.

Merci aux directeurs, aux chefs de services et à l'ensemble des agents communautaires, au Conseil d'Administration de notre maison de retraite St-Jacques, à son équipe de direction et à l'ensemble du personnel. Au Conseil d'Administration de notre Centre Communal d'Action Sociale, à sa Directrice Monique Soubra et à l'ensemble de ses agents. Merci à nos Sapeur Pompiers venus en nombre ce soir. Merci pour le temps que vous donnez sans compter au service de l'autre. Merci aux représentants de notre brigade de gendarmerie avec qui nous travaillons main dans la main. Et croyez que ce n'est pas peu dire. En effet, la coordination de nos actions est primordiale, je dirai même indispensable si nous voulons obtenir des résultats en termes de sécurité. Des résultats des plus encourageants pour 2018. Il faut savoir que depuis l'installation de la vidéoprotection, 75% des enquêtes faisant appel aux images ont été élucidées. Nous allons cette année clôturer notre programme d'installation de caméras par la mise sous protection du parking du foiral.

Merci à l'ensemble des acteurs de la vie économique de notre ville, agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales qui font d'Ille, une ville dynamique et accueillante. Merci à notre correspondant de presse, Olivier Alvarado, qui fait vivre notre commune au travers ses articles toujours aussi pertinents. Je remercie enfin les Présidents, et les membres de nos associations locales, qui des plus grandes aux plus petites, des plus actives aux plus discrètes, contribuent largement à créer ce lien social qui permet le « Bien vivre ensemble » .

Bienvenue aux nouvelles familles Illoises. J'espère que vous trouverez le plus rapidement possible toute votre place dans notre belle cité, au sein de laquelle je vous souhaite de prendre autant de plaisir à y vivre que je prends de plaisir à en être le Maire. Votre présence, très nombreuse, est un véritable encouragement pour votre Maire bien entendu, mais aussi pour l'équipe municipale qui se trouve à mes côtés. Une équipe municipale qui, je l'ai souvent dit, à toujours œuvré sans aucune considération politique. Car les élus qui la composent, s'efforcent d'être tout simplement des élus de proximité, des élus du quotidien.

Mais une équipe d'élus, toute motivée soit-elle, ne serait que peu de chose sans la compétence des cadres et du personnel communal. Qui eux aussi s'investissent pleinement à votre service. Je tenais à les en remercier, très sincèrement.

Comme chaque année, à l'issue des prises de paroles, nous nous retrouverons derrière les gradins afin de partager ensemble ce moment de convivialité que je considère comme essentiel dans la vie d'une commune. Un moment que certains technocrates, que je nommerai ici « têtes pensantes » ne comprendront jamais ! Et pourtant, ce sont nous, les Maires, qui sommes aujourd'hui considérés comme les cancrs de la République.

C'est tout de même bizarre, j'ai toujours cru que pour être un cancre, il fallait fréquenter une école. Et à ma connaissance, l'école des Maires n'existe pas, car il n'est nul besoin de diplôme pour en exercer la fonction. Par contre, une fois élu, là, effectivement, nous accédons à une école, l'école de la vie. Et cette école-là, je vais peut-être en surprendre certains, mais c'est vous qui en êtes les enseignants ! Car c'est vous qui m'avez appris... Appris à apprendre, apprendre notre ville et ses particularités, apprendre ses atouts... mais aussi ses difficultés. Vous m'avez appris à vous connaître, et très souvent à vous apprécier. Vous m'avez appris à voir les choses autrement, appréhender les choses autrement. En fait, vous m'avez beaucoup appris et j'espère que vous m'apprendrez durant quelques années encore. Car je vous le confirme ce soir, OUI je serais bien candidat aux élections municipales de 2020.

Vous m'apprenez beaucoup disais-je, mais il y a cependant une chose que je refuserai toujours d'apprendre. C'est faire semblant d'être celui que je ne suis pas. Vous le savez, il m'est souvent reproché de ne pas avoir l'esprit communautaire, ce qui est vrai et je l'assume. Il fût pourtant une époque à laquelle je croyais en la coopération Intercommunale, car, elle était alors une coopération choisie, non subie. Aujourd'hui, tout va beaucoup trop vite, tout va beaucoup trop loin. Tenez, je suppose que la grande majorité d'entre vous sait que depuis maintenant plusieurs années, notre Communauté de Communes détient la compétence collecte des Ordures Ménagères. Ah ! à propos des ordures, je vous informe que le tribunal administratif de Montpellier a tout récemment rendu son verdict concernant les constructions de notre nouveau quai de transfert et de notre nouvelle déchetterie. Il donne raison à nos opposants, dont la plupart ont du oublier la définition de l'intérêt général, celui-là même qu'ils ont prétendu défendre tout au long de leur carrière professionnelle... Voire même politique. Mais croyez- moi, l'affaire est loin d'être terminée, je ne m'arrêterai pas là. Nous ne nous arrêterons pas là ! N'est-ce pas Monsieur le Président ?

Donc, comme je disais, vous savez qui détient la compétence collecte des OM. Mais combien d'entre vous, savent qui détient aujourd'hui la compétence Jeunesse ? Est-ce la Commune ou la Communauté de Communes ? Combien savent qui détient la compétence Scolaire ? La compétence périscolaire ? La compétence petite enfance ? La compétence restauration scolaire ? La compétence Lecture ? La compétence Tourisme ? La compétence Economie ? C'est la Communauté de Communes. Les compétences eau et assainissement ? La Commune (jusqu'en 2026 au plus tard), la compétence PLU ? La Commune, mais pas pour longtemps, j'en ai peur. Les compétences mariages, baptêmes, décès, plaintes en tout genre ? Là, soyez tranquilles, elles resteront communales jusqu'au bout.

Chers concitoyens je vous le demande : Pensez-vous vraiment que nous pouvons bâtir des projets sérieux d'aménagement de notre territoire communal dans ces perpétuels transferts de compétences ? Pour ma part, je ne le pense pas ! Et je ne suis plus le seul à présent, bien au contraire. Pour preuve, lors du dernier congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité, il a été voté à l'unanimité une résolution demandant à l'Etat le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétences communales vers l'intercommunalité.

Malgré tout cela, j'entends encore parler de décentralisation ! Tant et si bien que j'ai voulu tout de même vérifier si sa définition était bien celle que j'avais apprise à l'école. Et par la même occasion, vérifier aussi si j'étais vraiment devenu un cancre. J'ai donc pris mon dictionnaire et recherché la définition du mot décentralisation qui dit : « **La décentralisation est une politique de transfert des attributions de l'Etat vers les collectivités territoriales. Ceci afin qu'elles disposent d'une autonomie financière, principalement obtenue par les prélèvements des impôts locaux (qu'à terme nous ne préleverons plus).** Cette dernière permet une adaptation des politiques publiques au plus près de la population. » Ensuite, j'ai cherché la définition du mot Centralisation qui dit : « **La centralisation est un mode d'organisation de l'Etat dans lequel une autorité centrale détient l'ensemble des pouvoirs de décision** » POINT ! J'étais quelque part rassuré, j'avais encore de la mémoire ! Par contre, je ne sais pas ce que vous en pensez, mais pour ma part, je vais certainement offrir un de nos bon vieux Larousse à ces politiques qui osent encore vanter les bienfaits de la décentralisation alors qu'ils centralisent à outrance. En fait, ce sont toutes ces têtes pensantes qu'il faudrait décentraliser. Peut-être comprendraient-elles alors, que les réalités du terrain ne se construisent pas avec du virtuel.

J'avais prévu d'arrêter là mon paragraphe sur les cancrs de la République. Mais comme on dit : ça c'était avant ! Avant que nous, les Maires, revenions subitement en grâce aux yeux de nos dirigeants. Avant que notre inutilité publique redevienne tout à coup utile. Avant qu'il nous soit demandé d'organiser dans nos communes « un grand débat National » avec nos concitoyens, arguant que ce sont les Maires qui portent la République sur le terrain. Qu'ils sont les interlocuteurs naturels des citoyens.

Je croyais rêver. Après nous avoir baissé les dotations depuis des années, après nous avoir supprimé les emplois aidés, après vouloir supprimer notre autonomie financière et fiscale, après avoir transféré à tour de bras, nous serions aujourd'hui redevenus indispensables ! Désolé de le dire, mais là, on nous prend vraiment pour des cons !

Je ne me suis jamais caché face à mes responsabilités de Maire, mais je refuse de porter celles qui ne sont pas les miennes. Je ne veux pas d'amalgame, j'ai toujours dit qu'en ma qualité de Maire, je ne faisais pas de politique. C'est pourquoi je participerai au débat mais ne l'animerai pas. Je pense par contre qu'il serait plus légitime que ce soit nos parlementaires qui tiennent ce rôle, car les Maires seront réduits à simplement prendre note des doléances de leurs administrés et les faire remonter à nos gouvernants. Après nous avoir fait passer pour les cancrs de la République, nos têtes pensantes veulent-elles à présent nous faire passer pour les secrétaires de la République ? Je rappelle tout de même, que nous n'avons pas attendu l'organisation d'un débat pour mettre à votre disposition un cahier de doléances en Mairie. Cahier qui sera encore à votre disposition lundi.

Bien ! ceci-dit, revenons à nos vœux. Des vœux que je qualifierai de quelque- peu particuliers pour 2 raisons. La première est due au fait qu'ils soient les derniers de cette mandature, au cours desquels il me sera permis de m'exprimer. Car l'an prochain à la même époque, nous serons en pleine campagne électorale, et de fait, il me sera interdit de m'exprimer. Sauf sous certaines conditions. Ce n'est pas grave me direz-vous, l'apéro durera plus longtemps. C'est pourquoi ce soir, j'ai souhaité vous dresser un premier bilan de notre mandature. Rassurez-vous, il ne sera pas bien long. Non pas que rien n'ait été fait, vous allez pouvoir le constater, mais simplement parce qu'il y aura d'autres occasions de le présenter plus en détail. Mais avant cela, je souhaiterais faire brièvement un petit point sur nos finances. Juste pour vous rappeler qu'en 2015, un rapport de la cour des comptes relevait une situation financière saine, certes, mais néanmoins tendue, pointant du doigt trois problématiques majeures sur lesquelles il nous avait été fortement conseillé d'agir. Il s'agissait d'un taux d'imposition inférieur à la moyenne des communes de notre strate, d'un montant de subventions allouées aux associations jugé trop élevé, et enfin, d'une masse salariale située elle aussi bien au-dessus de la moyenne. Depuis cette date, notre taux d'imposition n'a augmenté qu'une seule fois en 2016, n'atteignant toujours pas l'objectif demandé. Notre masse salariale, bien qu'elle ait baissée, se situe encore au-dessus de la moyenne. Quant aux subventions aux associations, nous ne les avons jamais diminuées. Et nous ne les baisserons toujours pas cette année, tout comme nous n'augmenterons pas nos taux d'imposition. Cependant, et bien que nous n'ayons répondu que partiellement aux recommandations de la cour des comptes, notre ratio de désendettement n'a cessé de baisser depuis. Et notre capacité à investir est passée de 0 à 600 000€/an, des résultats qui n'ont pu être réalisés que grâce à la rigueur financière de notre Directrice Générale, Marianne Brunet et de ses Services, à qui j'adresse publiquement toutes mes félicitations, ainsi que celles de l'ensemble du Conseil Municipal.

En ce qui concerne donc les investissements réalisés depuis le début de notre mandat, je ne citerai que les plus conséquents.

Il s'agit de : La construction de la nouvelle station d'épuration La réalisation d'un nouveau forage au Rosaret • Les réfections de voirie et réseaux aux rues Pierre Fouché, Michel Blanc, Torcatis, Colonel Fabien, Avenue de Bosch et boulevard Jean Bourrat • La création de cheminements doux Avenue de Bosch et Chemin du Colomer • La mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'implantation de vidéo protection • La restauration de la tour de la Casa Sampso et la réfection du bâtiment, La création de pistes DFCI • La rénovation complète du parc de la Sardane • L'aménagement du giratoire du Camp Llarg La suppression de 4 passages à niveau et l'automatisation d'un 5ème • Le remplacement des 600 points lumineux que compte la Commune par des lampes à économie d'énergie • La création d'un cheminement sécurisé d'accès aux écoles Wallon et Langevain.

2019 verra : La construction du nouveau bâtiment de la Police Municipale place H. Demay • L'acquisition et l'aménagement du nouveau Centre Technique Municipal • La réalisation de nouveaux sanitaires et l'extension de l'accueil des Orgues, ainsi que la dernière tranche de travaux de la casa Sampso.

Deux projets importants devraient aussi voir le jour cette année. Le premier, concerne le démarrage d'un vaste programme de réfection de voirie et réseaux sur l'ensemble de la commune. Effectivement, on pouvait penser que nous avions délaissé l'entretien de notre voirie communale, ce que je peux comprendre. Eh bien non ! Nous attendions tout simplement les conclusions du schéma directeur de notre réseau d'eau potable, ce qui nous permet à présent de coordonner les travaux de la voirie avec ceux sur réseaux, et surtout, de pouvoir obtenir des subventions.

Ce programme que l'on peut qualifier d'ambitieux a été évalué à près de 2,5M€. Il se réalisera sur une période de 5 ans (2019/2023) et débutera dès cette année par un investissement d'un 1/2 M€. Les travaux concerneront le centre ancien, avec la rénovation complète des rues Ste Croix, petite place aux Herbes, de la Parayre, des Carmes, des Blanqueries, Navarin et du Malpas, des places de la Résistance et St Jacques, les Impasses Salomo, Francès Comte et St Jean, du canto de la nyanya, et la réfection partielle des autres rues. Quant à l'extérieur du centre-ville, seront concernées les rues Prosper Mérimée, du 11 novembre, Jean Moulin, Guy Moquet, et Molière. Ainsi que les impasses du 19 mars et de la Glacière. Le second projet, attendu je le sais depuis fort longtemps, concerne la mise en sécurité des rue d'Aristé, et JB Moynier. Il comprendra la réalisation d'un aménagement complet de sécurité, ainsi que celle d'un cheminement doux entre la crèche et le giratoire du touïre. L'ensemble des investissements réalisés au cours de notre mandat représente un montant de plus de 13M€. Après ça, je pense qu'on n'osera plus dire qu'aucun travail important ne s'est réalisé sur notre commune. Sauf à être ridicule.

En parlant travaux, j'évoquerai aussi ceux concernant notre ZAC, qui ont enfin débuté et qui avancent à grand pas, ce dont nous pouvons nous réjouir. De telles perspectives pourraient même nous combler, mais ce serait nier le fait que notre commune et plus précisément notre centre-ville, souffre. Il souffre de malveillances, d'actes d'incivilité, et de délinquance. Il souffre du fait que de nombreux immeubles sont indignes et insalubres, et sur ce point, ne pensez pas que nous sommes dans l'immobilisme comme voudrait nous faire croire cette nouvelle société où les informations non vérifiées, les petites phrases sur les réseaux sociaux, les déclarations à l'emporte-pièce sont devenues reines, et n'ont souvent comme objectif que de faire exister leur auteur. Pour preuve, j'ai lu, que nous ne nous occupons pas notre centre-ville. Eh bien sachez-le, ceci est archi-faux ! Car nous nous occupons de notre centre-ville. Nous en avons même fait une priorité.

Mais qu'est-ce vraiment que s'occuper de notre centre-ville ? **S'occuper de notre centre-ville, c'est œuvrer pour le rendre plus propre**, en nommant un élu délégué à la propreté, en créant un réseau de correspondants propreté (que je remercie très sincèrement pour leur implication), en recrutant en service civique des jeunes ambassadeurs de la propreté, en posant des distributeurs de sacs canins, en posant des corbeilles de voirie, en posant des cendriers en partenariat avec nos commerçants. Mais aussi en combattant les actes d'incivilité en assermentant les agents de l'équipe propreté et en nous équipant très prochainement de caméras nomades (lesquelles nous permettront d'identifier et de sanctionner les personnes coupables notamment de dépôts sauvages), en faisant passer régulièrement la fourrière animale.

Et dès le prochain Conseil Municipal, en proposant aux élus de prendre une délibération permettant d'augmenter l'amende pour le non ramassage de déjections canines, en faisant passer son montant de 68€ à 100€ (Le kilo de déjection reviendra alors 2 fois plus cher que le kilo de langouste). Mais il ne faut pas se leurrer, tous nos efforts ne pourront être vraiment efficaces que s'ils sont accompagnés d'une prise de conscience collective et d'un comportement responsable de chacun. Car je l'ai aussi répété souvent, la propreté est l'affaire de tous !

S'occuper de notre centre-ville c'est œuvrer pour le rendre plus beau. En plaçant des bacs collectifs qui ont permis de supprimer de nombreux containers individuels, en mettant en place une politique de réalisation d'espaces aménagés lors de la démolition de constructions vétustes, en y affectant 1M€ du plan quinquennal de réfection de voirie et réseaux dont je vous ai parlé tout à l'heure.

S'occuper de notre centre-ville, c'est œuvrer pour le rendre plus attractif, en réservant uniquement à l'artisanat la future zone d'activité économique, ceci dans le but de ne pas créer de déséquilibre entre cette nouvelle zone et notre commerce du centre-ville, en facilitant l'accès à ces derniers par la création d'un parking réglementé et de zones bleues, en construisant un projet en adéquation avec notre patrimoine culturel et architectural dans le but d'accentuer son développement économique.

S'occuper de notre centre-ville, c'est œuvrer pour le rendre plus sain. En poursuivant la lutte contre l'habitat indigne engagée l'an dernier avec ce qu'on a appelé l'Acte 1, qui concernait l'état des lieux. Je vous rappelle que nous avons recruté une personne ayant pour mission de recenser l'ensemble des logements vacants, indécents, insalubres, ou en péril situés sur le territoire communal. Je ne vous surprendrai pas en vous disant qu'une majeure partie de ces logements se situe en centre-ville. Mais pas seulement ! Je tiens à le préciser. A présent nous allons passer à l'Acte 2, qui va concerner l'éradication des marchands de sommeil, ceux-là même qui profitent en toute impunité de la misère des autres, en louant des logements insalubres. Ce second acte verra la mise en place d'une commission de lutte contre l'habitat indigne. Elle réunira autour du Maire et du sous-Préfet, les services d'Etat, Départementaux, communaux et élus concernés, parce-que nous ne voulons plus attendre de devoir sortir en urgence les locataires d'un logement insalubre ou dangereux, nous devons faire en sorte qu'il ne puissent plus y accéder. Lors du Conseil Municipal du 29 novembre dernier, nous avons délibéré pour mettre en place un « permis de louer », ce qui signifie que dorénavant, toute personne voulant mettre un logement à la location sera dans l'obligation de déposer une demande préalable en Mairie. Celle-ci ne sera instruite qu'à l'issue d'une enquête menée par nos services, lesquels vérifieront que le logement ne peut porter atteinte à la sécurité des occupants ni à la salubrité publique. Certes, je ne vais pas me faire que des amis, mais je préfère avoir des ennemis que des morts sur la conscience, ou voir des enfants logés dans des conditions déplorables. Et ça, je ne peux l'accepter dans ma commune. Je rajoute que tout manquement à cette nouvelle règle sera puni d'une amende d'un montant de 5 000€, pouvant aller jusqu'à 15 000€ en cas de récidive. Un dernier outil vient d'être mis en place lors Conseil Municipal du 20 décembre, le « permis de diviser ». Il va nous permettre de stopper l'hyper densification, due au morcellement d'une habitation en plu-

sieurs logements et sera, tout comme le permis de louer, soumis à une autorisation préalable avant tout commencement de travaux. Il sera vérifié en outre la qualité et la salubrité de l'habitation, qu'aucun logement ne soit réalisé dans un sous-sol, qu'il y ait la possibilité de réaliser un lieu de stockage des containers à ordures ménagères, que soit respecté le nombre de places de stationnement obligatoires conformément à la réglementation de notre Plan Local d'Urbanisme, et que la surface d'un appartement ne soit pas inférieure à 18m² et son volume à 40m³. Je précise que dans un premier temps, seuls le centre ancien et l'avenue Pasteur sont concernés par ces 2 permis. Je rajouterai que nous sommes l'une des toutes premières communes du département à avoir mis en place ces nouveaux permis, ci ce n'est la première.

S'occuper de notre centre-ville, c'est enfin le rendre plus sécurisé. En réorganisant notre police municipale, en étendant ses amplitudes de travail, afin que des patrouilles puissent être réalisées en dehors des horaires traditionnels, en complétant ses effectifs, avec le recrutement d'un nouveau chef et d'un nouveau brigadier, en modernisant son matériel par l'acquisition d'un nouveau véhicule, en la dotant d'armement, en construisant des nouveaux locaux mieux adaptés et plus proche du centre-ville, en travaillant avec notre brigade de gendarmerie dans le cadre de la mise en place d'une police de sécurité du quotidien, en prenant des arrêtés interdisant la consommation d'alcool dans divers secteurs de la ville, dont le centre ancien. Enfin, en prenant des arrêtés interdisant la vente de boissons à emporter à partir de 20h00.

Voilà comment nous nous occupons de notre centre-ville ! Je le sais, il reste encore beaucoup de choses à faire, mais soyez persuadés que nous nous y employons. Alors, quand on dit que nous ne nous occupons pas de notre centre-ville, il va falloir que l'on m'explique ! Je précise, bien entendu, que les actions, entreprises pour revaloriser notre centre-ville se déclinent aussi sur l'ensemble de la Commune.

Mesdames, Messieurs, chers amis, la seconde raison qui fait que cette année est une année particulière, est l'importante échéance électorale qui aura lieu le 23 mai prochain. Il s'agit comme vous le savez, des élections Européennes. Une Europe grâce à laquelle, souvenons-nous, les dernières générations dont je fais partie ont été épargnées par les guerres. Mais pour combien de temps encore ? Car aujourd'hui, au sein d'une Europe fracturée par une crise économique et financière profonde, l'actualité nous montre chaque jour l'émergence de ceux qui menacent de la faire basculer sur la voie du nationalisme et du populisme. Ce qui doit amener chacun d'entre-nous à se poser une seule question : Quel avenir sommes-nous capables d'offrir à nos enfants ? Est-ce celui qu'il leur est promis, ou bien celui que nous saurons leur donner ?

Un avenir qui n'oublie pas les leçons du passé, un avenir qui se construit sur l'intelligence collective, un avenir pensé et réfléchi plutôt qu'opportuniste, un avenir ambitieux plutôt que replié sur lui-même, un avenir que je vous souhaite pouvoir leur offrir le meilleur possible.

Bonne, très bonne année 2019 !

Etat Civil

Seuls figurent dans la liste ci-dessous les enfants dont les avis de mention de naissance, envoyés par les mairies concernées, ont été reçus en mairie d'Ille sur Tet.



NAISSANCES

DIMOS Yéléna, le 04/01/2018
CLEUET Nino, le 16/01/2018
PAIXAO FRAUSTO Inès, le 26/01/2018
BIGUERIE Eneko, le 27/01/2018
AJOURI Marius, le 27/01/2018
CHICANO-QUERALTA Jade, le 04/02/2018
MENDONÇA VALADAS Gabriel, le 05/02/2018
IBOUZITENE DE CONCHY Kahleb, le 10/02/2018
MARREIRO BARAO Dayane, le 08/02/2018
RACHED Anis, le 21/02/2018
DURAN Néo, 24/02/2018
DUFOUR Julie, le 03/03/2018
BRANGIER ROSSET Krystal, le 26/03/2018
RONDE Hugo, le 07/04/2018
PERROT Mathéo, le 10/04/2018
LOSSOIS Agathe, le 18/04/2018
BARRAUD ROUFFART Noé, le 05/05/2018
LEGROS Irina, le 15/05/2018
UROZ Léana, le 21/05/2018
BLONDEL PAGES Owen, le 26/05/2018
EXPOSITO Kaen, le 31/05/2018
NICULAE Kévin, le 20/06/2018
DUPRÉ Léna, le 28/06/2018
SEBHAOUI Nassim, le 03/08/2018
COSTE Sacha, le 04/08/2018
CLERC Alice, le 07/08/2018
CROUILLES GABORIT Alice, le 08/08/2018
OTMANI Kahil, le 14 août 2018
HENRIQUES LOPES Daniel, le 21/08/2018
LAFORGUE Luka, le 20/08/2018
DUPOUY PERON Kenzo, le 26/08/2018
DUPOUY PERON Lorenzo, le 26/08/2018
BOUCEBCI-LAVAIL Tom, le 26/08/2018
HAMADACHE Amir, le 27/08/2018
ZEROUALI Wassim, le 06/09/2018
SEBHAOUI Imran, le 07/09/2018
DJELLAL Joy, le 09/09/2018
AUDEBERT Ylann, le 13/09/2018
SANTOS MARTINS Maria, le 14/09/2018
HANIFI Lydia, le 19/09/2018
CHOUAYA MOKHTARI Ayna, le 21/09/2018
ZEROUALI Schehrazad, le 29/09/2018
LECOINNET Louis, 12/10/2018
FERNANDEZ Anastasia, le 22/10/2018
MARVIE Noëlia, le 27/10/2018
BALDASSARRE Evan, le 02/11/2018
HAMLAT Amir, le 09/11/2018
GUIRAO Louise, le 27/11/2018
BELGASSEMI Adam, le 07/12/2018
VASILE Elisa, le 07/12/2018
BENDRISS Messaouda, le 11/12/2018
BOULANGER SOUILLOT Jùlliah, le 18/12/2018
VILA Wendy, le 20/12/2018
FRANCISCO NAVARRO Driscyann, né le 21/12/2018

MARIAGES

RIVET Christophe et MARTINEZ Sabrina, le 13/01/2018
DURAN RODRIGUEZ Vicente et JOLY Patricia, le 17/03/2018
COTEILL-DOLCEROCCA Maxime et GIROUARD Gwladys, le 17/04/2018
MOTERA Charles et POTEL Justine, le 30/06/2018
MEROUANE Lotfi et OTON Audrey, le 30/06/2018
PAGES Alexandre et DENIS Coralie, le 07/07/2018
AYMERICH Norbert et VELASCO Francisca, le 14/07/2018
DESSENS Jonathan et CRIBEILLET Emilie, le 21/07/2018
SOUBIRON Pierre et SABOURAUD Alexandra, le 21/07/2018
SEMIS Cédric et ZERLAUTH Solène, le 11/08/2018
GRIEU Jean-François et CASENOBE Sandra, le 11/08/2018
VALETTE Jonathan et MIEL Iskra, le 18/08/2018
JUBAL Dominique et BÂLE Sylvie, le 03/09/2018
JULIA Nicolas et MERLE Amandine, le 14/09/2018
BEKHEDDOUMA Bendehiba et BENAÏSSA CHERIF Hanane, le 22/09/2019
GOMEZ Patrick et DANJOU Dominique, le 01/10/2018
COSTA Bruno et HERNANDEZ Isabelle, le 12/10/2018
BAHHAR Yassine et EL BOROUMI Iman, le 27/10/2018
VERNAZ Georges et BOUCHEZ Isabelle, le 03/12/2018

DÉCÈS

LAGARDE Jeannine, veuve LEFÈVRE, le 28/12/2017
LUXEY René, le 02/01/2018
COIN Jean, le 03/01/2018
CASTILLO Yvette, veuve CARRÈRE, le 04/01/2018
PUIGBLANQUÉ Francis, le 04/01/2018
CHARROIS Renée, veuve MELET, le 18/01/2018
CALVET Gérard, le 29/01/2018
BLANC Michel, le 29/01/2018
DOUTRES Andrée, veuve DESMET, le 31/01/2018
BERGE Etienne, le 30/01/2018
GONZALEZ MARTINEZ Juan, le 02/02/2018
BÉRARD Léon, le 07/02/2018
DELEPIERRE Patrice, le 09/02/2018
BOUCHARDIE Fabienne, le 13/02/2018
GIMENEZ Christian, le 19/02/2018
TROUSSELARD Henri, le 21/02/2018
MOURO LANDEIRA Manuel, le 25/02/2018
COMES Marie, le 01/03/2018
GIMENEZ Serge, le 01/03/2018
PONSAILLÉ Janine, le 01/03/2018
ROIG Renée, le 02/03/2018
PAYRÉ Jacqueline, veuve CALVET, le 03/03/2018
BESSIÈRES René, le 06/03/2018
OBERT Andrée, veuve AMAT, le 08/03/2018
DIAZ Paul, le 08/03/2018
RUIZ SALA Anne, veuve NGUYEN, le 09/03/2018
BARRÈRE Odette, veuve MAURY, le 10/03/2018
NETO TARELHO Joao, le 13/03/2018
URBANSKY Paul, le 21/03/2018
JULIA Roger, le 22/03/2018
VALIENTE François, le 27/03/2018
PUIG Simon, le 31/03/2018
DELLACH Gérard, le 06/04/2018
BAILS Jeanine, veuve SIMON, le 08/04/2018
GIRALT Jacqueline, le 12/04/2018
GARCIA Maria de Los Dolorès, veuve PADILLA, le 13/04/2018
PULL Josette, épouse PRATS, le 15/04/2018
MONDÉJAR Antoine, le 18/04/2018
BOUHLALA Fatima, le 19/04/2018
ROMERO Josefa, veuve TIRADO, le 19/04/2018
CASAMITJANA Juliette, veuve DOMENECH, le 20/04/2018
VIDAL Armande, veuve CANAVY, le 20/04/2018
RIVEILL Joseph, le 21/04/2018
BARTRA ASTOR Aurora, veuve SANSA
SERRACLARA, le 29/04/2018
CANO ARIZA Esperanza, veuve FERNANDEZ, le 06/05/2018
SALY Francis, le 06/05/2018
MONTFLEURY DE VILLENEUVE-DAUGNAC
Christiane, veuve KLÖPPEL, le 20/05/2018
LARRIEU Clément, le 01/06/2018
ELIAS Maryse, épouse BULLICH, le 03/06/2018
PARENT Henri, le 02/06/2018
VIVÈS Anne-Marie, veuve FERNANDEZ, le 13/06/2018
MARTINEZ Maryse, le 18/06/2018

CARRÈRE René, le 18/06/2018
CABRERA Antonia, veuve VILA, le 22/06/2018
RICARD Alain, le 22/06/2018
DOURLIACH Joseph, le 26/06/2018
VILLA Jeanne, veuve CASTELL, le 26/06/2018
FERRANDEZ Yvette, veuve JURADO, le 06/07/2018
GABARRES Carmen, veuve RUFER, le 12/07/2018
BIER Renée, épouse DELCLOS, le 19/07/2018
AVINO Guy, le 22/07/2018
CHARPRENET Héléne, veuve DUPUY, le 22/07/2018
LOZINGOT Michèle, veuve URBANSKY, le 22/07/2018
GHOMRICHE Fatima, veuve BENHMIDA, le 24/07/2018
HENRY Jean-Pierre, le 29/07/2018
GALISTEO Fernanda, veuve PRIEGO, le 30/07/2018
BALAGUER Pierre, le 31/07/2018
TRABUC Geneviève, veuve BOUCHARDY, le 04/08/2018
LALA Huguette, veuve BATHENAY, le 06/08/2018
BRAVO Manuel, le 12/08/2018
MANGENOT Pierrette, le 15/08/2018
LE PETIT Michel, le 20/08/2018
PARISOT Bernard, le 21/08/2018
LOPEZ Maria-Jésus, le 25/08/2018
ALONSO Louise, veuve MATEO, le 03/09/2018
ARTHUS Renée, le 03/09/2018
HASLOUIN Chantal, le 07/09/2018
REY Antoine, le 08/09/2018
SEBHAOUI Mahmoud, le 09/09/2018
VÉGA Ricardo, le 25/09/2018
MABILLE Jacques, le 29/09/2018
TORCATIS Albert, le 01/10/2018
PIQUEMAL Lucien, le 04/10/2018
BORIES Odette, veuve CALLIS, le 05/10/2018
FONDEVILLE Germaine, veuve PÉRALBA, le 05/10/2018
FABRESSE Madeleine, veuve MAUPIN, le 14/10/2018
PACOUILL Aimé, le 15/10/2018
GOUBERN Emma, veuve ASSELIN, le 19/10/2018
VITRAND Nicole, veuve PARENT, le 25/10/2018
LLAGONNE Joseph, le 31/10/2018
EYCHENNE André, le 02/11/2018
DESACHY Geneviève épouse SLONDERO, le 05/11/2018
PÉRIÉ Huguette, le 09/11/2018
KREISBERGER Christophe, le 14/11/2018
MONTES Paulette, veuve TREMPES, le 14/11/2018
FONDECAVE Renée, veuve CASAMITJANA, le 27/11/2018
RAYNAUD Marcelle, veuve GAMIZ, le 27/11/2018
CASAMITJANA Jean, le 04/12/2018
JEAN Maryse, veuve PAGÈS, le 05/12/2018
AGUILAR Amparo, épouse COTXET, le 07/12/2018
MARTINS PIMENTINHA Antonio, le 08/12/2018
JANER Paulette, le 18/12/2018
GUINARD André, le 28/12/2018
LAIR Raymonde, épouse LOIZEAU, le 28/12/2018
REBARDY Simone, veuve BRIAL, le 31/12/2018

Rétrospective des animations marquantes de l'année 2018 :



Mairie d'Ille sur Tet

10 place de la résistance - 66130 Ille sur Tet

Tél : 04 68 84 73 12 - Fax : 04 68 84 16 89

mairie@ille-sur-tet.com



Ille sur Tet